Accord sectoriel 2019-2020 : quels aboutissements pour le secteur des ETA ?

Chers travailleurs,

Les partenaires sociaux ont conclu, ce 29 novembre, un protocole d’accord pour les années 2019 et 2020. Les responsables et cadres des Entreprises de Travail Adapté se félicitent de cet accord et tiennent à vous faire part des répercussions positives qu’il entraine pour vous comme pour le secteur des ETA.

Augmentation du pouvoir d’achat

Les partenaires sociaux ont acté une augmentation de salaire **de 12 cents bruts** par heure pour **tous les travailleurs du secteur**. Cette augmentation sera effective à partir du 1er mai 2019.

Comment se traduira cette augmentation ?

**- Pour l’année 2019**, vos salaires ayant déjà été payés, vous la recevrez sous forme **de prime unique** (le calcul de cette prime prendra en compte les mêmes modalités d’assimilations que la prime variable que vous touchez en fin d’année). Cette prime viendra donc s’ajouter à votre prime de fin d’année.

**- A partir de 2020**, vos salaires seront revus à la hausse et automatiquement augmentés de 12 cents bruts par heure (soit 19,76 euros bruts par mois pour un temps plein).

Notez qu’il s’agit d’une augmentation sur le salaire **brut**. La prime comme l’augmentation de salaire sont donc **imposables**.

Par ailleurs, à partir 2020, les jours d’accident de travail seront assimilés à votre prime de fin d’année variable.

Subvention Maribel Employeur

Syndicats et employeurs investissent temps et énergie pour améliorer continuellement le secteur en participant à des rencontres et des négociations (comme celles que nous venons par exemple de clôturer). Comme cela était déjà le cas pour les représentants syndicaux, les représentants patronaux en commission paritaire seront dorénavant **reconnus pour leur investissement** dans ces activités venant s’ajouter à la gestion de leur ETA. Cette mesure permettra **la création de 5 temps plein ou 10 mi-temps** pour le secteur en général.

Constitution de différents groupes de travail

Il nous tient à cœur de pouvoir nous mettre autour d’une table et de discuter sereinement de sujets qui tiennent à cœur aussi bien aux syndicats qu’aux employeurs. C’est pourquoi différents **groupes de travaux seront constitués sur divers sujets** (Temps de travail, fonctionnement des organes de concertations sociales, recherche de financement en vue d’une potentielle assurance hospitalisation).

Bonnes pratiques écologiques

Ces groupes de travail nouvellement constitués seront de plus l’occasion **d’échanger de bonnes pratiques** entre employeurs et syndicats. A cela se rajoutera la conception d’un cahier de bonnes pratiques des ETA en matière d’**écologie**. Les ETA mettent déjà en place 1001 méthodes afin de réduire leur impact sur leur environnement et nous souhaitons les mettre en valeur et en faire profiter les 55 Entreprises de Travail Adapté.

Réflexion sur le stress

Nous entamerons également une réflexion sur le stress qui peut parfois être présent sur le lieu de travail de chacun. A ce sujet, nous souhaitons retravailler et améliorer les actions dont vous avez peut-être bénéficiés auparavant (brochures de gestion de stress et de risques psychosociaux, …).

Réflexion sur la validation des compétences

Parce qu’il nous tient à cœur de valoriser vos compétences personnelles ou celles que vous avez acquises au sein de votre ETA, nous souhaitons mettre en œuvre un processus de validation des compétences en se basant sur des pistes existantes. Cela vous permettra d’être reconnus pour votre investissement au sein de l’entreprise.

Evaluation des formations

Nous sommes également conscients de l’importance des formations pour que chacun puisse évoluer et apprendre du secteur et dans le secteur des ETA. Nous veillerons à ce que les formations soient plus adaptées. Nous procéderons donc à une évaluation du catalogue de formations proposées par l’AViQ afin qu’elles répondent à vos besoins de formation. Nous évaluerons également la CCT du 20 novembre 2017 relative aux efforts de formation et prendrons une position commune avec les syndicats pour discuter avec les politiques afin que vous ayez accès aux chèques formations via votre ETA.

Organisation d’une journée commune de travail/de conférence sur le secteur

Vous le savez, le secteur des ETA est un secteur particulier qui peut être fier de ses spécificités en matière d’emploi. Nous revendiquons ces particularités et voulons mener une réflexion commune avec les syndicats afin de co-construire avec eux un futur serein pour nos entreprises, nous projeter dans l’avenir et continuer d’assurer les emplois qui nous fournissons.